ANGOLA
Le nouveau cessez-le-feu constitue une nouvelle chance pour les droits humains
Index AI : AFR 12/002/02

DÉCLARATION PUBLIQUE

« Le cessez-le-feu signé hier à Luanda constitue une nouvelle chance de faire progresser le respect des droits élémentaires de l'être humain », a déclaré Amnesty International ce jour (vendredi 5 avril 2002).

Pendant vingt-sept ans, le conflit opposant le gouvernement angolais aux forces armées de l'*União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) a donné lieu a des atteintes flagrantes aux droits humains. Au cours de cette guerre, les deux camps ont bafoué les droits fondamentaux en toute impunité. Des milliers de civils non armés ont été tués de manière délibérée ; d'autres ont été placés en détention de façon arbitraire, et beaucoup ont été torturés.

« Il faut maintenant que les autorités angolaises reconnaissent qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans une stratégie ayant pour objectif le plein respect des droits humains », a ajouté l'organisation de défense des droits fondamentaux.

Jusqu'à ce jour, une série de lois d'amnistie ont permis aux personnes soupçonnées d'atteintes aux droits humains de se soustraire à la justice. Le 2 avril 2002, une nouvelle loi d'amnistie a été votée par l'Assemblée nationale. Elle ferait bénéficier d'une amnistie générale tous les soldats et civils qui ont commis des atteintes à la sûreté de l'État.

« Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord de cessez-le-feu, nous maintenons qu'il ne peut y avoir de réconciliation et, partant, de paix durable, sans vérité ni justice », a déclaré l'organisation.

Amnesty International s'oppose à toute amnistie et à toute autre mesure d'impunité qui empêcherait la vérité d'éclater au grand jour, permettrait aux auteurs d'atteintes aux droits humains d'échapper aux poursuites judiciaires, et priverait les victimes et leurs proches du droit de faire appel à la justice et de demander réparation que leur reconnaît le droit international.

L'une des principales causes de l'échec des accords de paix de 1991 et de 1994 résidait dans l'incapacité des autorités angolaises à mettre un terme à l'impunité et à faire respecter les droits humains, y compris sur le plan économique, social et culturel. Au nombre des victimes de la guerre figurent quelque 4 millions de personnes qui ont perdu leur moyen d'existence à cause du conflit, notamment parce qu'elles ont été déplacées.

Amnesty International exhorte les autorités, tous les partis politiques ainsi que la société civile de l'Angola à mettre au point une stratégie d'ensemble afin d'en finir avec l'impunité et de garantir le plein respect des droits humains. L'organisation appelle également la communauté internationale à soutenir ce pays dans cet effort. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : http://www.amnesty.org

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org